



Pv adresse de l'infraction celle du commissariat

Par **fht**, le **12/11/2013** à **15:56**

Bonjour,
Pouvez-vous m'indiquer si une contravention où est mentionnée la rue du commissariat comme étant le lieu de l'infraction, et non la rue exacte où était stationné le véhicule, est viable ou pas ?
Nous nous demandons si c'est normal ou une erreur de transcription car à aucun moment n'est indiqué la rue du stationnement (c'est à dire devant mon domicile).
Merci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **12/11/2013** à **19:14**

Bonjour,
Si c'est une contravention de 1ère classe (17 €), cela ne vaut pas le coup, et le coût, de contester car, rien que la LR/AR que vous allez devoir adresser à l'OMP va vous coûter quelques euros supplémentaires.
Si vous étiez vraiment en infraction au stationnement, fut-ce devant chez vous, acceptez l'amende.

Par **jibi7**, le **12/11/2013** à **22:02**

mais si c'est autre chose ou que vous contestez cette amende il me semble que l'adresse précise et le numero de la rue doivent figurer sur la contravention..pour qu'elle soit régulière